

LE P'TIT CHÂTEAUBOURGEOIS



Cette gazette est la vôtre !

Un espace pour partager, découvrir et célébrer la vie locale.

Merci de votre fidélité et de faire partie de l'aventure

ANNÉE 2025/2026



Mairie de Châteaubourg
2 Rue de la Mairie
07300 Châteaubourg
Tel : 04.75.40.28.01
Mail : chateaubourg07@wanadoo.fr

SOMMAIRE

➤ <i>Le mot du Maire</i>	3-4
➤ <i>Retrospective</i>	5-14
➤ <i>Le Village</i>	15-23
➤ <i>En pratique</i>	24-32
➤ <i>Etat Civil</i>	33
➤ <i>Horaires et contacts</i>	34
➤ <i>Remerciements</i>	35





MOT DU MAIRE

Chères Châteaubourgeoises et chers Châteaubourgeois

A l'aube de cette nouvelle année 2026, c'est avec émotion que je m'adresse une nouvelle fois à vous à travers ce petit Châteaubourgeois. Nous entrons dans la dernière ligne droite avant les élections de Mars prochain, et il me semblait important de partager avec vous un regard rétrospectif sur la vie de notre commune et sur les moments forts qui ont jalonné notre mandat.

2025 a été riche en évènements et en rencontres. Le vide-grenier du mois de mai a une nouvelle fois rassemblé habitants et visiteurs dans une ambiance conviviale.

Nous avons eu la chance d'accueillir un concert organisé par la CCRC, qui a eu un vif succès.

Le travail sur le PLUIH s'est poursuivi et devrait être acté en février 2026. Un sujet essentiel pour l'avenir de notre territoire.

Deux réalisations importantes ont également vu le jour cette année. La rénovation de notre salle des fêtes, désormais mise aux normes ERP pour accueillir le public en toute sécurité ainsi que la démolition de la maison aux pigeons qui a permis l'aménagement d'une nouvelle placette agrémentée d'un ilot de fraîcheur.

Nos fêtes locales ont aussi marqué l'année. Le Noël des enfants, empreint de rires et de magie, et le Noël des aînés, moment chaleureux de partage et de sourires

J'aimerais également souligner l'importance du club des aînés, qui se réunit tous les 15 jours, un rendez-vous de convivialité, d'amitié et de dynamisme de nos habitants

Le 11 novembre a comme chaque année rassemblé la population autour du devoir de mémoire. Cette cérémonie chère à mon cœur est toujours un moment de

recueillement et de transmission, ou nous honorons celles et ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté.

Nous avons eu également le plaisir de nous retrouver pour la traditionnelle cérémonie des vœux à la population, un moment d'échanges et de convivialité

J'ai eu l'honneur de participer avec mon adjointe Christine Badart au congrès des maires à Paris.

Le début de l'année verra se dérouler le recensement de la population en février. Une démarche essentielle pour adapter nos services et mieux connaître notre commune.

Dans un autre registre, je veux vous parler des dépôts sauvages de poubelles, qui nuisent à notre cadre de vie et au respect de chacun. J'en appelle une nouvelle fois à la responsabilité collective. Je tiens également à souligner le geste de Monsieur ROBERT, qui a redonné une nouvelle jeunesse à la boîte aux livres sur la place Taurobole, une belle initiative citoyenne.

Enfin les élections municipales en mars prochain qui marqueront la fin de ce mandat. Pour ma part, j'ai vécu cette fonction de maire avec beaucoup de passion et d'engagement. Les responsabilités n'ont pas toujours été simples, car l'être humain est parfois complexe, mais j'ai avant tout retenu la richesse des échanges, des rencontres et des projets menés ensemble.

Être maire, c'est avant tout servir, écouter, parfois trancher, mais toujours avec le souci de l'intérêt général. C'est une expérience humaine unique que j'ai profondément apprécié malgré les difficultés.

Je conclurai en partageant avec vous une citation qui résume mon ressenti

*« La grandeur d'un métier est peut-être avant tous, d'unir les hommes »
Antoine de Saint Exupéry*

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2026, emplie de santé, de réussite et de bonheur partagé.

*Bertille ALLEMAND,
Maire de Châteaubourg*

RÉTROSPECTIVE

TAUX D'IMPOSITION 2025

Les élus ont voté l'augmentation des taux d'imposition de 3 % lors du conseil municipal du jeudi 20 mars 2025.

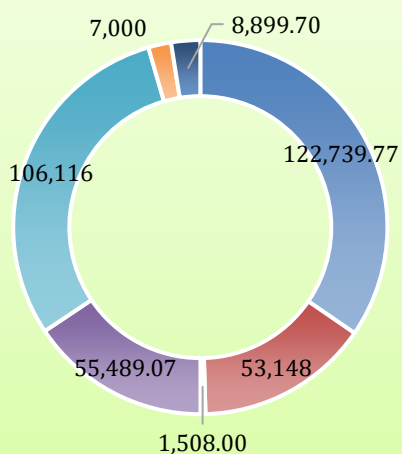
La taxe d'habitation a été fixée à 10,16 %, la taxe portant sur le foncier bâti à 33,39 % et celle sur le foncier non bâti à 84,22 %.



BUDGET 2025

Dépenses de Fonctionnement

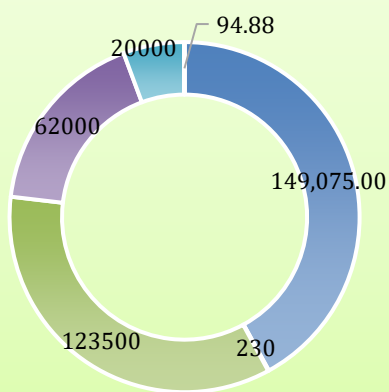
354 899,88€



- Chap.011: Charges à caractère général
- Chap.012: Charges de personnel
- Chap.014: Atténuation de produits
- Chap.023: Virement en Investissement
- Chap.65: Autres charges de gestion courante
- Chap.67: Charges exceptionnelles
- Chap.042: Amortissement

Recettes de fonctionnement

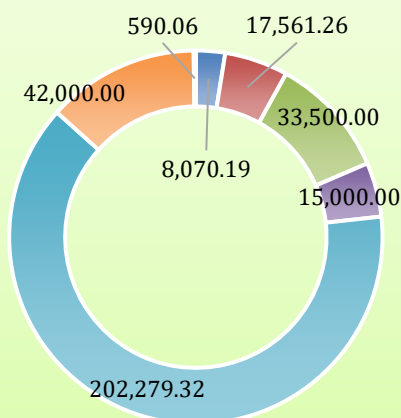
354 899,88€



- 002: Excédent Antérieur
- 70: Produits des services
- 73: Impôts et taxes
- 731 impôts directs
- 74: Dotation et participation
- 78 Reprises amort., dépréciations et provisions

Dépenses d'investissement

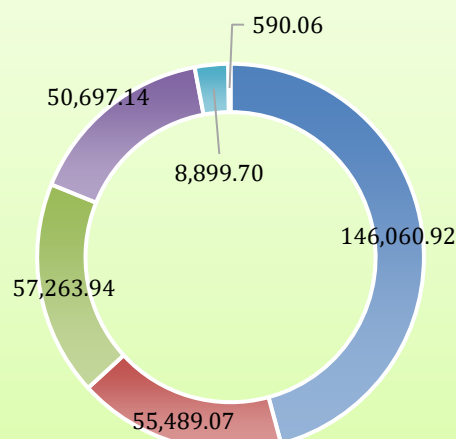
319 000,83€



- 16: Remboursements d'emprunts
- 20: Immo incorporelles
- 21: Immo corporelles
- 23: Immo en cours
- Opé.n°14 : Maison en ruine
- Opé.n°15 : Aménagement mairie
- Opérations patrimoniales (chp 041) SDE07

Recette d'investissement

319 000,83€



- 001: solde exécut inv reporté
- 002: Virement section Fonct°
- 10: Dotations, Fonds Divers et Réserves
- 13: Subventions d'investissement
- 040: Opération d'Ordre entre sect°
- 041: Opérations patrimoniales

VIDE-GRENIER DU 18 MAI A CHATEAUBOURG

Cette année, enfin le soleil était au rendez-vous pour notre vide grenier qui s'est tenu au stade avec une vue imprenable sur le château.



Un décor magnifique qui a permis de profiter pleinement de cette journée placée sous le signe de la convivialité et du partage. Merci aux exposants, aux visiteurs qui sont venus chiner et à toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation et au bon déroulement de cette animation.

Grace à vous, ce moment a été une belle réussite."



REMISE DES DICTIONNAIRES AUX ELEVES DE CM2 A CORNAS

Comme chaque année, la traditionnelle remise des dictionnaires aux élèves de CM2 s'est déroulée à CORNAS.

Ce moment marque le passage de l'école primaire au collège, une étape importante dans la scolarité des enfants.

En tant que maire de Châteaubourg, j'ai eu l'honneur d'y participer accompagnée de mon adjointe Christine Badart, en charge des affaires scolaires. Christine représente Châteaubourg lors des conseils d'école. Sa présence avait toute sa place

Les enfants de Châteaubourg sont scolarisés à Cornas, ce qui donne une valeur toute particulière pour nos jeunes et leur famille.

Ces dictionnaires sont bien plus qu'un livre ; ils symbolisent l'accès au savoir, l'ouverture à la culture et l'importance de l'effort dans la réussite scolaire.



Nous avons partagé avec les enfants et le leurs enseignants un moment convivial et chaleureux.

La municipalité de Chateaubourg souhaite à tous ces jeunes élèves une belle réussite dans la suite de leurs parcours scolaire.

Chaque enfant porte en lui un trésor de savoir, offrons-lui les clés pour le découvrir.

FIRELIGHT

Les sapeurs-pompiers de St-Peray ont tenu la 3ème édition du Firelight festival au centre de secours et d'incendie le vendredi 11 juillet.



Deux moments forts : un village adapté aux petits et aux grands, suivi d'une soirée de concerts.

Un grand nombre de personnes ont assisté à la présentation de différents gestes de sauvetage tels que l'extinction de feu et le parcours ARI (Appareil Respiratoire Isolant).

À 20h, les concerts ont été lancés (DJ, Reggae, Bande à part).

C'est avant tout une aventure humaine portée par une équipe d'organiseurs et de bénévoles.

Une belle expérience ludique, éducative et musicale qui fait le bonheur de tous.

UN CONCERT RÉUSSI À CHÂTEAUBOURG



Le jeudi 14 Août 2025, a eu lieu le concert organisé par la CCRC. Nous avons passé un super moment tous ensemble, malgré la pluie qui s'est invitée en fin de soirée.

L'ambiance, la musique et la bonne humeur de chacun ont fait de ce rendez-vous un vrai succès !!!

Un grand merci aux artistes pour leur énergie et leur talent ainsi qu'à toutes les personnes présentes pour leur sourire, leur enthousiasme et leur fidélité

Grâce à vous cette soirée restera un très beau souvenir !!!



JOURNEE DU PATRIMOINE LES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2025

La 42^e journée européenne du patrimoine s'est déroulée du 19 au 21 septembre sur le thème du « Patrimoine architectural ».



Les journées du patrimoine ouvrent exceptionnellement au public des bâtiments le plus souvent dérobés aux regards.

C'est la 2^{ème} année que le château de la Roche Faucon est ouvert au public.

La commune remercie la famille Arnaud d'ouvrir à tous le château, rien ne serait fait sans eux.

La meilleure façon de faire connaître et de faire en sorte que l'on puisse y accéder.

Beaucoup de visiteurs de tous âges se sont donnés rendez-vous et ont franchi ce lieu d'exception (visites guidées).

En parallèle un marché de producteurs et artisans s'est installé place du Taurobole pour faire découvrir nos artisans et produits locaux.



CLÔTURE DE LA QUINZAINE SOLIDAIRE À SAINT PÉRAY

Un bel élan collectif malgré une baisse des dons.

Du 22 Septembre 2025 au 03 Octobre 2025, la quinzaine solidaire s'est déroulée à St Péray et dans les communes voisines pour soutenir les plus démunis à travers une grande collecte solidaire.

Cette édition 2025, placée sous le signe du partage et de la solidarité, s'est achevée par un moment convivial auquel j'ai participé en tant que maire de Châteaubourg.

Sur notre commune la mobilisation a été plus modeste cette année avec une collecte de 19 kilos 220. Si le résultat est en baisse, il témoigne néanmoins le fruit de l'engagement sincère de quelques habitants.



Au total, la collecte a permis de réunir 469 kilos, un chiffre inférieur à celui des éditions précédentes. Cette diminution rappelle l'importance de relancer la dynamique solidaire et de se mobiliser plus largement pour les prochaines éditions.

Je souhaite remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont participé, donné, ou contribué à faire connaître cette belle initiative. Chaque geste compte, et c'est ensemble que nous pourrons, à l'avenir, retrouver l'élan collectif qui fait la force de notre territoire.

La quinzaine solidaire reste avant tout un moment de partage et d'humanité, une occasion de renforcer le lien entre nos communes et de rappeler que la solidarité, même à petite échelle, fait une grande différence.

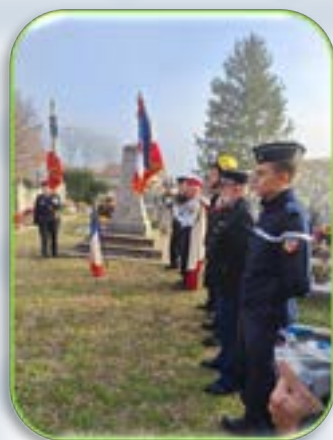
COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 2025

Ce 11 novembre 2025, notre commune s'est réunie pour rendre hommage à celles et ceux qui ont donné leur vie pour la France,

Merci du fond du cœur à nos anciens combattants, à nos porte-drapeaux, aux gendarmes, au SDIS de Saint-Péray, et à toutes les personnes présentes pour ce moment de recueillement et de partage,

Votre présence témoigne de notre attachement au devoir de mémoire et à nos valeurs de paix et de solidarité,

Merci également aux habitants de Châteaubourg qui, chaque année, font vivre ce bel esprit de souvenir et d'unité.



CONGRES DES MAIRES 2025

J'ai eu l'honneur de participer cette année au Congrès des Maires à Paris, accompagnée de ma deuxième adjointe Christine Badart. Comme chaque année, cet évènement est un moment important pour les élus locaux, permettant d'échanger, de s'informer et de partager les réalités de nos communes.

Nous avons également été invitées au Sénat par Mathieu Darnaud Vice-président du Sénat, Sénateur de l'Ardèche et Anne Ventalon Sénatrice de

*l'Ardèche pour un petit déjeuner en présence du
Président du Sénat Gérard Larcher.*

*Ce moment convivial nous a permis d'échanger avec des
maires venus de l'Ardèche, de confronter nos
expériences et d'évoquer nos difficultés au quotidien.*

*Merci à nos hôtes pour cette invitation dans ce joli lieu
qu'est le Sénat.*



UN REPAS CHALEUREUX ET CONVIVIAL A CHATEAUBOURG !

*Le traditionnel repas des aînés de notre commune s'est déroulé le vendredi
12 décembre dans une ambiance chaleureuse et conviviale,
fidèle à l'esprit de partage qui nous unit*



*Je tiens à adresser mes plus sincères remerciement à
Véro qui nous a régalié avec un repas préparé avec soin,
ainsi qu'à Flo et son mari, dont les chansons et
l'enthousiasme ont largement contribué à créer une
ambiance festive et joyeuse tout au long de la journée.*

*Un grand merci également à
l'équipe municipale pour l'organisation de ce joli
moment.*

*Ces instants de rencontre et de partage sont
précieux et participent pleinement à la vie de
notre commune.*



UN MOMENT MAGIQUE POUR LES ENFANTS DE CHATEAUBOURG !

Le samedi 13 décembre, la Commune a eu le plaisir d'accueillir le spectacle de Noël des enfants.



La Compagnie Tout CouR a proposé une très belle mise en scène d'ombres chinoises, poétiques et appréciée de tous.

Je remercie chaleureusement les personnes présentes.

Toutefois, je ne peux cacher une légère déception face à la faible mobilisation des parents, alors que ce moment était pour les enfants et le partage en famille.

Ces animations n'ont de sens que si elles sont pleinement vécues et soutenues par tous.

Cet après-midi s'est terminé autour d'un goûter et les enfants sont repartis avec des friandises et les yeux pleins d'étoiles.



CÉRÉMONIE DES VŒUX À LA POPULATION



En ce début d'année 2026, j'ai eu le plaisir et l'émotion de partager avec vous la cérémonie des vœux de notre commune.

Je tiens avant tout à remercier chaleureusement toutes les personnes présentes.

Je souhaite adresser un immense merci à mon équipe municipale pour son engagement, son travail et son soutien tout au long de ces années. Servir notre commune à vos côtés a été un honneur.

Un remerciement tout particulier à Lucille notre secrétaire, pilier discret mais indispensable de la mairie.

Son professionnalisme, sa disponibilité et son dévouement ont été précieux au quotidien et je lui en suis particulièrement reconnaissante.

Cette cérémonie aura pour moi une résonnance particulière.



Après ces années au service de la commune, il est temps pour moi de rendre ma révérence. Je le fais avec émotion, fierté et gratitude pour la confiance que vous m'avez accordée.

Être votre Maire restera une aventure humaine forte, marquante et gravée dans mon cœur.

Enfin, merci à Véro de la Lou Vi pour le délicieux apéritif dinatoire qui a permis de prolonger ce moment d'échanges et de convivialité, fidèle à l'esprit de Châteaubourg.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2026, remplie de santé, de projets et de solidarité.

Merci pour tout !

Servir cette commune fut un honneur, la quitter est une émotion et la garder dans mon cœur une évidence.



Le Village en mouvement ...

PLUiH

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) de la Communauté de communes Rhône-Crussol arrive à son terme.



Le PLUiH est un document stratégique qui déterminera le cadre de vie des habitants pour les 12 prochaines années. Son élaboration repose sur la recherche d'un équilibre entre développement économique, protection de l'environnement, préservation des terres agricoles et croissance démographique. C'est également le document qui règlera le droit des sols de chaque parcelle.

Le PLUiH a été arrêté au Conseil Communautaire du 27 juin 2025. Ensuite, il a fait l'objet d'une consultation des Personnes Publiques Associées pendant 3 mois. Enfin, une enquête publique a été organisée du 13 octobre 2025 et 14 novembre 2025. La Commission d'enquête a émis un avis favorable assorti de deux réserves : matérialiser l'emprise de la déviation sur le plan de zonage, et compléter l'OAP (Orientation d'Aménagement et de

Programmation) Trame Verte et Bleue.

Des précisions et modifications seront apportées au dossier de PLUiH arrêté pour répondre aux observations et remarques des Personnes Publiques Associées.



Il sera ensuite approuvé par le conseil communautaire du 05 mars 2026. Le PLUiH se présentera sous la forme d'un document unique qui remplacera les 13 plans locaux d'urbanisme (PLU) actuellement en vigueur.

ERP (Établissement Recevant du Public)

L'aménagement de la salle des fêtes est terminé.

Des travaux de maçonnerie ont été nécessaires pour solidifier la cave voûtée.

Une rampe d'accès est installée à l'entrée de la salle des mariages pour permettre l'accès à l'élévateur.

Celui-ci est installé depuis le mois de septembre.



La commission de contrôle passée, la salle des fêtes pourra être louée en toute sécurité et accessible aux personnes en situation d'Handicap.

MAISON AUX PIGEONS

La maison aux pigeons s'est transformée après quelques années de travail en un square public végétalisé illustrant la détermination de renforcer la nature et la biodiversité en milieu urbain.



Ce square s'inscrit dans la volonté municipale d'améliorer la qualité de vie des habitants.

L'entrée de notre village est devenue un espace accueillant, harmonieux pour permettre à chacun de s'y arrêter et de bénéficier du cadre de notre jolie commune.



Le conseil municipal remercie les différents partenaires qui ont contribué à ce projet :

- *L'Etat, la Région et le Département pour leur aide financière.*
 - *Mr Jean SAMARD, maître d'œuvre*
 - *ENEDIS, électricité*
 - *SDE07, éclairage public*
 - *I.C.S, BE structure*
- *L'entreprise ROUMEZIN, démontage, démolition, gros œuvres, zinguerie*
 - *STEPH DESIGN, ferronnerie*
 - *L'entreprise BASAGNAC, façades*
- *Et Mr DURAND Éric pour son aide précieuse.*

APRES-MIDI LUDIQUES GRATUITS



Tous les quinze jours notre "petit club" de personnes âgées "tape le carton" ou vient s'instruire avec des jeux éducatifs comme le scrabble ou le triomino gratuitement.

Un morceau de gâteau et un petit verre de jus de fruit ou une tasse de café offerts par la mairie terminent l'après-midi dans la gaieté.

Pour vieillir heureux évitez le plus possible de rester seul, rejoignez-nous le vendredi après-midi !

DES ATELIERS POUR APPRENDRE LE NUMERIQUE !

Maud Sarano, conseillère numérique pour la Communauté de communes Rhône Crussol propose des ateliers numériques.

Ils se déroulent le mardi dans la salle des fêtes de Cornas. Vous apprendrez à utiliser votre ordinateur, votre smartphone ou votre tablette, mais aussi votre messagerie internet.

Les cours sont gratuits sur inscription.

Cet automne, les débutants ont appris à utiliser un clavier puis un traitement de texte et enfin à réserver leurs vacances sur internet. Les intermédiaires ont appris à (mieux) manier leur smartphone et/ou leur tablette et s'initieront au montage audio.



*Pour vous inscrire, contactez Maud au 07 65 17 70 71
ou à msarano@rhone-crussol.fr "*

UNE NOUVELLE JEUNESSE POUR LA BOITE A LIVRES DE LA PLACE DU TAUROBOLE



La boîte à livres de notre quartier a retrouvé toute sa fraîcheur grâce à l'initiative de Monsieur ROBERT et thermolaquée par l'entreprise APA INDUSTRIE de La Roche de Glun.

Armé de pinceaux et de bonne volonté, il lui a offert un joli coup de peinture, redonnant des couleurs à ce lieu de partage et d'échanges.

Grâce à ce geste, la boîte à livres continue d'accueillir vos romans, bandes dessinées, magazines ou albums pour petits et grands.

Un grand merci à Mr ROBERT pour cette belle initiative.

TRAVAUX 2025

- *Le revêtement recouvert d'enrobé a été effectué sur la route du Poulailier, route de la Grange, route des Mâchons, sur certains points de la route des Royes et route de Boudet.*
- *Élagage effectué sur toutes les routes de Châteaubourg.*
- *Nous remercions la société RIMBERT PAYSAGE pour l'entretien de nos espaces verts et son professionnalisme*



- *Fixation de limites de vitesse de 30 km/h sur la route des Mâchons.*
- *Mise en place des conteneurs poubelles route de Saint-Romain-de-Lerps avec une dalle en béton.*
- *Retrait des poubelles, de porte en porte, par points d'apport volontaires.*
- *Installation des conteneurs sur la place du Taurobole. (OMR et tri sélectif)*
- *Devis et installation d'une grille le long de la route de Chazal.*



- *Demande de devis pour rénover les conduites d'eaux usées et les eaux potables en raison d'une infiltration dans la cave de M. et Mme Brechon.*

COURSES CYCLISTES 2025

- Faune Drôme Ardèche s'est déroulé le samedi 5 mars 2025 en passant par la montée des Royes, direction Saint-Romain-de-Leps.



Maintien de la propreté de la chaussée et mise en place des barrières aux intersections.

- Les Championnats d'Europe de cyclisme se sont déroulés du 1er au 5, octobre en passant par la montée des Royes et en se dirigeant vers Saint-Romain-de-Lerps. Entretien de la chaussée et mise en place de barrières aux intersections



FAUCHAGE RAISONNE

Depuis 2025, nous adoptons le fauchage raisonné pour favoriser la biodiversité et préserver notre environnement local. Si vous remarquez que certains espaces verts sont moins tondus, c'est un choix délibéré !

Nous appliquons ces directives avec soin :

- Des chemins tondus pour vos déplacements.
- Des zones volontairement plus naturelles, bénéfiques à la biodiversité.

Les avantages du fauchage raisonné :

- Préservation des habitats naturels : Les prairies hautes offrent un refuge aux insectes, oiseaux, et petits mammifères.
- Protection des pollinisateurs : Les fleurs sauvages nourrissent les abeilles, papillons, et autres espèces essentielles.



- *Gestion durable : Moins d'interventions signifient moins d'émissions liées aux machines.*

Ensemble, agissons pour un écosystème local préservé !

SDE07 - CHANGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR DES LEDS



Éteindre ou ne pas éteindre la nuit ?

C'est la question que beaucoup d'élus se posent au sujet de leur éclairage public, a fortiori lorsque le coût de l'électricité augmente.

Plutôt que d'éteindre totalement comme elle le faisait il y a quelques années, la commune de Châteaubourg a fait le choix :

- ✓ *de rénover son parc d'éclairage public,*
- ✓ *d'abaisser la puissance installée,*
- ✓ *de réduire l'intensité lumineuse une partie de la nuit.*

Résultat :

- ✓ *54 luminaires énergivores remplacés par des Leds,*
- ✓ *une baisse de la consommation d'électricité de près de 45 %, sans extinction totale la nuit,*
- ✓ *plus de 2 000 euros économisés chaque année sur la facture d'électricité de la commune*
- ✓ *un chantier à 79 000 euros ttc, financés à 33 000 par Territoire d'énergie Ardèche - SDE 07*
- ✓ *et des investissements qui contribuent à une meilleure protection de la biodiversité. 🌿🐿🌿*



Le lundi 19 mai 2025, l'équipe municipale et Patrick COUDENE, Président du SDE07, avaient convié François PAYEBIEN, sous-préfet de l'arrondissement de Tournon-sur-Rhône à faire le bilan de ces travaux qui ont été financés grâce à des crédits d'État du Fonds vert.

RECENSEMENT POPULATION 2026

Pour la mise à jour des chiffres communaux de l'Insee, la municipalité a réalisé du 15 janvier au 14 février 2026 le recensement de la population en charge, avec l'appui du coordonnateur, de la distribution des questionnaires de recensement et du suivi de l'avancement des réponses.



Vous avez reçu, durant cette période, la visite d'un agent recenseur recruté par la commune qui vous a remis des questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent et vous a expliqué la démarche à suivre.

Nous tenons à vous remercier pour l'accueil que vous lui avez réservé.

À partir du 15 janvier, il était également possible de se faire recenser par internet sur le site :

www.le-recensement-et-moi.fr

L'agent recenseur vous a remis vos codes confidentiels de connexion sur la notice internet, que ce soit dans votre boîte aux lettres ou en personne.



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

En mars 2026, les conseillers municipaux des communes de moins de 1000 habitants seront élus au scrutin de liste à deux tours. **Les électeurs voteront pour des listes sans possibilité de panachage (listes bloquées). Il sera donc interdit de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste.** Le bulletin sera considéré comme nul s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.

Dates des élections

-  **1er tour : dimanche 15 mars 2026**
-  **2nd tour : dimanche 22 mars 2026**

Inscription / Mise à jour des listes électorales

-  **Date limite : vendredi 6 février 2026**
-  **Déménagement récent ? Mettez votre situation à jour dès maintenant !**

Ne tardez pas : inscrivez-vous ou régularisez votre situation électorale immédiatement, même avant la date limite, pour pouvoir voter aux municipales 2026.

Comment faire ? En ligne via service-public.fr ou en mairie.

Rappel important : votre inscription doit être à jour avant le 6 février 2026 pour pouvoir voter !



En pratique

Informations utiles...

DEPOTS SAUVAGES ET REGLEMENTATION

La municipalité souhaite rappeler que les dépôts sauvages (ordures, encombrants, gravats, déchets verts...) déposés sur la voie publique, au pied des containers ou dans la nature sont strictement interdits.

De solutions existent pour se débarrasser légalement de ses déchets

- Déchetterie : 250 rue Gustave Eiffel 07500 Guilhaud Granges
ouverte tous les jours de 07 h 30 à 14 h 30 sauf le dimanche :
Encombrants, gravats, déchets verts et appareils usagers.
- Le service de collecte prend en charge les déchets ménagers aux jours habituels.



La mairie est à votre disposition pour informer et orienter chacun vers les bonnes pratiques

Notre village est beau, gardons le propre pour nous et pour les générations futures.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui, chaque jour, veillent à maintenir Châteaubourg en un lieu agréable et accueillant.

La propreté est l'affaire de tous : un petit geste pour soi, un grand respect pour les autres

« QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX ? »

Les procédures d'urbanisme sont dématérialisées depuis le 1er janvier 2022. Pour déposer vos dossiers, suivez <https://sve.sirap.fr/#/communesList>

Déclaration préalable ou permis de construire ?

Les autorisations d'urbanisme sont des formalités obligatoires, préalables à la réalisation de construction nouvelle, de travaux sur construction existante, des changements de destination et des travaux d'aménagement (division de terrains, lotissements, aires de stationnement, etc.).

Les travaux exécutés sans autorisation ou en méconnaissance des règles d'urbanisme constituent des infractions au code de l'urbanisme et aux règlements pris pour son application.

L'accord de l'administration doit être obtenu avant d'engager vos travaux.

Le schéma ci-dessous présente globalement les différents travaux soumis à permis de construire ou à déclaration préalable. Ce schéma n'ayant qu'un caractère indicatif il convient pour tout projet de travaux de s'adresser au préalable à votre mairie afin de vérifier quel type d'autorisation déposer.



TAILLE DES ARBRES, ENTRETIEN DES TERRAINS ET RUISSEaux

La taille et la plantation des arbres ne relèvent pas de l'urbanisme mais du droit privé.

Les plantations comme les arbres, arbustes et arbrisseaux peuvent se faire près de la limite séparative de votre terrain et de celui de votre voisin, à la condition de respecter une distance minimale qui varie selon la hauteur de votre plantation :

- *Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimale à respecter en limite de propriété voisine est de 0.5 mètre.*
- *Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimale à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.*

La distance se calcule du milieu du tronc des plantations à votre limite de propriété.

Il doit être également rappelé que chaque propriétaire ou locataire a l'obligation d'entretenir son terrain notamment afin de lutter contre les risques d'incendie mais aussi afin d'éviter la prolifération des nuisibles.

En cas de désaccord avec votre voisin, pensez avant tout au dialogue et si cela n'est pas suffisant avant d'intenter une action en justice, vous pouvez faire appel au médiateur ou au conciliateur (coordonnées disponibles à l'Accueil Mairie sur simple demande).

Concernant les branches trop longues ou les haies trop volumineuses et dépassant votre limite de propriété, pensez à tailler ou couper régulièrement que ce soit vis-à-vis de la propriété privée de vos voisins ou du domaine public. Ces débordements végétaux peuvent engendrer des



problèmes de sécurité : trottoirs moins accessibles, visibilité altérée pour permettre au voisinage de sortir en toute sécurité de chez eux, etc...

En cas de ruisseau en limite de propriété, chaque propriétaire ou locataire doit également entretenir la moitié de ce cours d'eau.

« Si tu veux que ton voisin apprécie ton arbre, veilles à ce que ses racines restent sur ton terrain. »

RECENSEMENT MILITAIRE :

JEUNES DE 16 ANS : RECENSEMENT OBLIGATOIRE ! 🇫🇷

Tu as 16 ans ou tu vas les avoir bientôt ? Il est temps de te faire recenser en mairie.

Pourquoi ? C'est une démarche obligatoire qui te permettra de :

- Participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
- T'inscrire aux examens (bac, permis de conduire, etc.)
- T'inscrire sur les listes électorales à 18 ans

Comment faire ?



👉 Viens en mairie avec :

- ✓ Ton livret de famille
- ✓ Ta pièce d'identité
- ✓ Un justificatif de domicile

Quand ?

Tu dois te faire recenser dans les 3 mois qui suivent ton 16ème anniversaire.

N'oublie pas : c'est une étape importante de ta citoyenneté !

AIDES AUX ACTIVITÉS ET AUX VACANCES

Pour rappel, la commune participe financièrement aux activités et aux vacances des enfants de **3 à 16 ans** :

- Prise en charge de **50 % du montant, plafonnée à 100 € par enfant et par an**
- **5 Euros par jour** et par enfant dans la limite de 20 jours maximum par an pour les centres de loisirs ou les colonies de vacances.



Informations et justificatifs à fournir :



- Nom de l'enfant (Bien préciser le nom des parents si différent de l'enfant)
- Facture du prestataire avec montant de l'activité
- RIB des parents

APPLICATION MA SÉCURITÉ

Besoin d'être accompagné vers la solution la plus adaptée à vos besoins en matière de sécurité ?

Pensez à télécharger l'application « **MA SÉCURITÉ** »

Dans cette application vous pouvez retrouver :

- Les services de pré-plaintes et de signalements en ligne
 - L'accès aux plateformes de formalités administratives en ligne
 - L'ensemble des numéros d'urgence
- Les actualités et notifications locales de sécurité qui vous concernent ;



- Un service de tchat 24h/24 et 7j/7 avec un gendarme ou un policier, directement dans l'application ;
- Des conseils de sécurité et de prévention suivant les thématiques qui vous intéressent (dépôt de plainte, opération tranquillité vacances, etc...)

Néanmoins la brigade de gendarmerie de **TOURNON SUR RHONE** reste bien entendu à votre écoute tous les jours de 8h à 12h et de 14h à 18h au 04.75.08.02.21.

PANNEAU POCKET, UN PANNEAU D'AFFICHAGE VIRTUEL

Ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

Utilisée depuis 2016 par plus de 4500 communes et 66 intercommunalités, PanneauPocket est une application simple et engagée 100 % française qui renforce la communication et le lien social dans la commune.

Panneau Pocket est disponible sur les différents « stores ». À la suite de l'installation il vous suffit de choisir votre commune.



SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le nouveau site internet de la commune est en ligne, nous espérons qu'il vous plaira !



Vous pouvez le consulter en cliquant sur le lien suivant : <https://chateaubourg07.fr/>

Commerçants, entreprises, associations... Ce site internet est aussi un peu le

vôtre, merci de vérifier les informations présentes sur le site et de nous contacter par mail si besoin pour ajout d'éléments ou correction.

N'hésitez pas à nous communiquer votre actualité pour diffusion sur le calendrier des "dates à retenir"

Nous sommes également heureux de vous tenir informés via la page Facebook de la Mairie « **Mairie de Châteaubourg 07** » sur laquelle, vous pourrez consulter les actualités de votre village ainsi que les dates importantes de vos activités au sein de la commune.



Partagez avec vos voisins, vous n'êtes pas tous abonnés !

L'AMBROISIE « Une plante sauvage qui nuit à la santé »

Plante annuelle (de la graine à la graine) s'accomplit en une saison. La graine sort fin avril et jusqu'à fin juin puis pousse lentement jusqu'en juillet. Les inflorescences se forment et viennent à maturité mi-août émettant du pollen qui est emporté par le vent.

La pollinisation dure jusqu'en octobre.

Que faire si j'en vois ?  Avec des gants et un masque

- Sur ma propriété, **je l'arrache !!!!**
- Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants avant qu'ils soient en fleur (fin juillet, début août) **je l'arrache !!!!!**
- Hors de ma propriété, s'il y en a beaucoup : Je signale la zone infestée grâce à la plateforme interactive de signalement ambroisie : www.signalement-ambroisie.fr



LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Les Processionnaires du Pin et les Processionnaires du chêne sont des papillons qui, au stade chenille, sont recouverts de **poils urticants**.

Ces poils, que l'on retrouve sur les chenilles, dans les cocons, dans les nids et dans les sites d'enfouissement sont **dangereux pour l'Homme et les animaux domestiques**.

Signaler la présence de populations de chenilles permet de prévenir ce risque : il s'agit d'un enjeu de santé publique, qui requiert l'implication de tous(tes).

Signaler : <https://signalement-chenilles-processionnaires.atlasante.fr/apropos/les-chenilles-processionnaires>

ARRETE PREFECTORAL n°07-2025-12-30-00006 Visant à limiter l'exposition de la population aux soies urticantes des chenilles processionnaires du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) et du chêne (*Thaumetopoea processionea*) dans le département de l'Ardèche.

Notice explicative de l'arrêté préfectoral "chenilles processionnaires"

LES OBLIGATIONS & RECOMMANDATIONS DE L'ARRÊTÉ :

- 1 Désigner un référent** Article 2
Les collectivités territoriales sont invitées à désigner des référents "processionnaires", qui après formation, auront pour rôle de :
 - Repérer la présence de ces espèces ;
 - Participer à leur surveillance ;
 - Informer les personnes concernées sur les moyens de gestion adaptés ;
 - Solliciter et participer à la mise en œuvre de ces moyens ;
 - Partager des informations avec le coordinateur régional.
- 2 Signaler** Art. 10-10
Tout un chacun est invité à faire part de ses observations portant sur la présence de chenilles processionnaires via la plateforme de signalement disponible à l'adresse suivante :
<https://signalement.chenillesprocessionnaires.atlasante.fr/>
- 3 Informer le Public** Art. 10-10
En période de procession des chenilles, l'information doit être relayée, notamment par l'affichage aux principaux points d'accès des sites concernés, dans un délai :
 - de **48 heures** en zone 1 (sauf habitations individuelles) ;
 - de **3 jours** maximum en zone 2 ;Cet affichage peut être mis en place de manière préventive en zone 2.
- 4 Restreindre l'accès au Public** Art. 10-10
En période de procession des chenilles :
 - En zone 1 : l'accès au public doit être interdit sous le **délai de 48 heures**, dans un rayon de 20 m autour des arbres touchés (sauf habitations individuelles) ;
 - En zone 2 : l'accès au public peut être restreint si la prolifération de l'espèce et la fréquentation du site le justifient.La restriction d'accès pourra être levée si l'exposition des arbres aux chenilles disparaît.
- 5 Agir** Art. 10-10
En zone 1 :
 - Le responsable proche ou fait procéder, dans le **délai d'1 mois** au plus tard, à un moyen de lutte qui ne cause ni à l'arbre ni à l'environnement ;
 - Sauf si, lors période de procession des chenilles à hauteur d'homme, les mesures décrites aux points 2 & 3 sont appliquées et qu'aucun autre moyen d'intervention n'est sollicité dans un rayon de 50 m.En zone 2 : actions recommandées si la prolifération de l'espèce et la fréquentation du site le justifient.
- 6 Planifier** Article 10
En zone 1 : dans un **délai de 6 mois**, le responsable du site met en place un plan de prévention et de gestion comprenant les mesures suivantes :
 - Identification des moyens de gestion adaptés à la zone (article 4) ;
 - Sensibilisation des personnels et entreprises amenés à y travailler ;
 - Inventaire des lieux ;
 - Mise en œuvre de moyens de prévention et de lutte (article 4).

Cas des maisons individuelles Article 10
En présence de nids dans une propriété à usage d'habitation individuelle, et en cas de risques avérés pour la santé humaine, le responsable proche, ou fait procéder par un spécialiste (ex : arboriste-éleveur, paysagiste ...), dans un **délai d'1 mois**, à la destruction mécanique des nids, ou au piégeage des chenilles.

SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL CHENILLES PROCESSIONNAIRES



Définition des zones

Zone 1

Article 8

Zone très fréquentée



Zone où la présence humaine est régulière et inévitable et donc où la protection de la santé humaine représente un enjeu prioritaire, y compris les habitations individuelles (cf. annexe 1 de l'arrêté). Cette zone inclut également un rayon de 20m autour du lieu considéré.

Zone 2

Article 9

Zone moins fréquentée



Zone où la présence humaine est moins régulière et évitable et donc où la protection de la santé humaine représente un enjeu moins prioritaire (cf. annexe 1 de l'arrêté). Cette zone inclut également un rayon de 20m autour du lieu considéré.

Pour + d'informations



<http://chenille-isque.info>

LES OBLIGATIONS & RECOMMANDATIONS

1

Désigner un référent

Article 8

Les collectivités territoriales sont invitées à désigner des référents pour organiser la lutte localement.



2

Signaler

Art. 7 et 10

Toute observation de présence de chenilles processionnaires peut être renseignée sur la plateforme de signalement disponible à l'adresse suivante :

<https://signalement.chenilles.processionnaires.atlasante.fr>



3

Informers le Public

Art. 13 et 15

En période de procession des chenilles, le responsable du site infesté doit relayer l'information par tous moyens adaptés incluant un affichage dans un délai de :

- 48 heures en zone 1 (sauf habitation individuelle) ;
- 2 jours ouvrés en zone 2.



4

Restreindre l'accès au Public

Art. 13 et 15

En période de procession des chenilles :

- En zone 1 : accès interdit sous 48 heures, dans un rayon de 20 m autour des arbres (sauf habitation individuelle) ;
- En zone 2 : restriction d'accès possible si l'abondance et la dispersion des chenilles, et la fréquentation du site le justifient.

La restriction d'accès pourra être levée si l'exposition directe aux chenilles disparaît.



5

Agir

Art. 13 et 15

En zone 1 :

- Le responsable procède ou fait procéder, dans un délai d'1 mois au plus tard, à un moyen de lutte parmi ceux cités à l'annexe 2 de l'arrêté ;
- Sauf si, hors période de procession des chenilles à hauteur d'homme, les mesures décrites aux points 3 & 4 sont appliquées et qu'aucune autre zone 1 contaminée n'est présente dans un rayon de 50 mètres ou moins.

En zone 2 : action recommandée si la prolifération de l'espèce et la fréquentation du site le justifient.



Pour les habitations individuelles, il est obligatoire que la destruction mécanique des nids, associée au piégeage des chenilles,

6

Planifier

Article 13

En zone 1 : dans un délai de 6 mois, le responsable met en place un plan de prévention et de gestion.



Arrêté préfectoral visant à limiter l'exposition des personnes à des chenilles processionnaires de pins (Pristiphora abietis) et du chêne (Pristiphora quercus) en période de procession des chenilles à hauteur d'homme.

État civil

Décès

DUPIN Jean-Paul 19 janvier 2025

L'HOMME Michel 09 août 2025

ARNAUD Isabelle 27 novembre 2025



« Les gens ont des étoiles qui ne sont pas les mêmes ...
Toi, tu auras des étoiles comme personne n'en a...
Quand tu regarderas le ciel, la nuit, puisque j'habiterai
dans l'une d'elles, puisque je rirai dans l'une d'elles, alors ce
sera pour toi comme si riaient toutes les étoiles.
Tu auras, toi, des étoiles qui savent rire ! »

« Antoine de Saint-Exupéry, Le petit prince »

Horaires & Contacts

La secrétaire est présente du lundi au vendredi

➤ Vous pouvez joindre la mairie par téléphone au 04.75.40.28.01 :

- ✓ Le lundi de 08h30 à 15h45
- ✓ Le mardi de 08h30 à 15h45
- ✓ Le mercredi de 08h45 à 16h30
- ✓ Le jeudi de 08h30 à 16h00
- ✓ Le vendredi de 08h30 à 15h45

➤ La mairie est ouverte au public le mercredi et sur rdv le reste de la semaine

Adresse postale :
2, place de la mairie
07130 CHATEAUBOURG
Mail : chateaubourg07@wanadoo.fr

Réseaux sociaux:

Page Facebook : Mairie de Châteaubourg 07
Site internet : <https://chateaubourg07.fr/>
Panneau Pocket

Directrice de publication	Equipe de la rédaction	Relecture / Mise en page
Bertille ALLEMAND	Bertille ALLEMAND Claude DEVOCHELLE Christine BADART Lucille SKURZAK	Bertille ALLEMAND Claude DEVOCHELLE Christine BADART Lucille SKURZAK

REMERCIEMENTS

La municipalité tient à adresser ses **sincères remerciements** à l'ensemble des personnes qui contribuent, par leur engagement et leur énergie, à la vie de notre commune.

Nous remercions tout particulièrement :

- les **élus municipaux** pour leur implication quotidienne,
- la **secrétaire de mairie** pour la qualité de son travail au service des habitants,
- les **partenaires institutionnels et économiques** pour leur collaboration,
- ainsi que **l'ensemble des habitants** pour leur participation active et leur attachement à notre village.

Grâce à l'engagement de chacun, notre commune continue d'évoluer dans un esprit de solidarité, de proximité et de convivialité.

La municipalité vous souhaite une excellente lecture de ce bulletin et reste à votre écoute.



Inauguration du Square aux pigeons

Le vendredi 27 février 2026
à 14h00



Un espace végétalisé qui relie et unit ...

Fraicheur

Ombrage

Partage

Détente

Convivialité

